



Aucune nouvelle employeur malgré fiche d'embauche signée

Par **Mlo4**, le **03/07/2018** à **14:15**

Bonjour,

Ma situation est la suivante : étudiante à la recherche d'un emploi saisonnier pour le mois de juillet, j'ai signé deux fiches d'embauche le 4 mai me promettant un emploi du 30 juin ou 3 juillet au 10 juillet puis une seconde pour la période du 10 juillet au 25 juillet.

Au moment de signer ces fiches mon employeur m'a affirmé revenir vers moi pour me communiquer mon planning et mes horaires pour ces deux périodes.

Le 16 juin, je m'inquiète de ne pas avoir de nouvelles et lui envoie un SMS en lui demandant s'il avait mon planning en sa possession : aucune réponse.

Je tente de le joindre par téléphone le 25 juin, il me répond qu'il est en voiture et affirme me rappeler dans la journée.

Toujours sans nouvelles, je le rappelle le 26 juin, il s'excuse et me dit que le lendemain matin sans faute il m'enverra un SMS avec mes horaires.

N'ayant eu aucunes nouvelles de sa part, je lui renvoie un SMS le 28 juin en lui demandant s'il avait bien pu consulter mes horaires et me les transmettre. Comme vous devez vous en douter, je n'ai jamais eu de retour.

Ne sachant pas si je devais commencer à travailler le 30 juin ou le 3 juillet, j'ai attendu d'avoir de ses nouvelles mais jusqu'à aujourd'hui silence total. J'ai donc décidé de le renvoyer un autre SMS afin de lui demander ce qu'il se passait et s'il avait toujours besoin de moi mais depuis ce matin 8h j'attends toujours une réponse, qui je pense, malheureusement, ne viendra pas.

Que faire face à cette situation ?

Les deux fiches d'embauche que j'ai signées ont-elles une quelconque valeur ? Je me retrouve finalement sans emploi saisonnier par manque de sérieux de cette personne. Il y a t il un recours possible ?

Merci d'avoir pris le temps de me lire et de m'aider [smile9]

Mélanie

Par **P.M.**, le **03/07/2018** à **15:57**

Bonjour,

Il semble qu'il ne puisse pas s'agir d'une promesse d'embauche si le document signé par l'employeur ne comporte pas une date d'embauche fixe et par ailleurs l'emploi proposé, la rémunération et le lieu de travail...